



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	SUSPENSION DIAMANTÉE (HUILE)
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	5XX-POX-16
APPELLATION CHIMIQUE	

FABRICANT / FOURNISSEUR	ANAMET
ADRESSE	P.O. Box 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	(450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC (613) 996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL	ACGIH TLV
Polyalkylène-Glycole.	9003-13-8	99	Aucun.	Aucun.
Diamant.	7782-40-1	0.05↔0.1	10	10

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	200 °C (392°F)	Pression de vapeur (mm Hg)	Non établi.
Point de fusion en °C	-55°C (-67°F)	Densité de vapeur (Air = 1)	Non établi.
Densité (Eau = 1)	1	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non établi.
Solubilité dans l'eau	Négligeable.		
Aspect et odeur	Liquide coloré légèrement huileux.		



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	119 °C (246.2°F).		
Limites d'inflammabilité	LEL	Non disponible.	UEL Non disponible.
Extincteur	Extincteurs secs, CO ₂ , eau sous forme de brume, mousse.		
Procédures spéciales d'extinction	Un équipement de protection vestimentaire complet comprenant un appareil de respiration autonome.		
Feux spéciaux et risques d'explosion	En présence de chaleur, des gaz toxiques peuvent être produits par décomposition thermique.		

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	Éviter d'exposer à la chaleur.
Incompatibilité	Les oxydants, les acides et les bases fortes.
Produits dangereux de décomposition	Des oxydes de carbone et des composés organiques non-identifiés sous forme de vapeur et/ou fumée peuvent être produits lors d'une combustion.
Polymérisation dangereuse	Ne se produit pas.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec beaucoup d'eau propre et obtenir une assistance médicale si l'irritation persiste.
Peau	Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, obtenir une assistance médicale.
Inhalation	Transporter le patient à l'air frais et obtenir une assistance médicale.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Obtenir une assistance médicale.

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, la peau et les yeux.

▼ EXPOSITION À COURT TERME ▼

Yeux	Irritation modérée à sévère.
Peau	Peut causer l'irritation de la peau.
Inhalation	Irritant pour les voies respiratoires. Peut causer des étourdissements lors d'exposition prolongée et/ou répétée à des vapeurs d'huile; et ceci à des niveaux dépassant les limites d'exposition recommandées (huile minérale).
Ingestion	Peut causer le vomissement et la nausée. Peut causer une irritation gastro-intestinale.



▼ EXPOSITION À LONG TERME ▼

Cancérogène	Non établi.
Effets sur la reproduction	Non établi.
Sensibilité épidermique	Un contact prolongé peut causer une abrasion cutanée.
Sensibilité respiratoire	Peut être légèrement irritant pour les voies respiratoires
Matériaux synergiques	Non établi.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Vue, visage et mains	Lors de l'utilisation de la suspension, il est recommandé d'utiliser de façon systématique une protection standard pour les yeux et la figure.
Respiratoire	Lorsque requis, utiliser un respirateur approuvé pour la poussière/vapeurs.
Ventilation	Ne pas utiliser le produit sans une ventilation adéquate.
Ouïe	Comme requis en accord avec : OSHA 1910.215.
HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Ventiler les lieux. Les petits déversements peuvent être ramassés en se servant de la vermiculite ou tout autre agent absorbant non combustible. Contenir les fuites de liquide dans le but de prévenir la contamination des sols, des eaux de surface et/ou de sol.
Élimination des résidus	La disposition doit être en accord avec les règlements fédéraux, provinciaux et/ou municipaux. Incinérer sous des conditions approuvées et contrôlées.

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Classification Relative à l'expédition	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'expédition DOT: Non réglementé. • Dénomination d'expédition TDG/UN: Non réglementé. • Numéro UN: Non réglementé. • Classe de danger: Non réglementé. • Groupe d'emballage: Non réglementé. • Exemption TDG: Non réglementé. • Étiquette: Non réglementé. • Classe IATA: Non réglementé. • Classe IMDG: Non réglementé.
•DOT• Classes de danger	
HMIS	Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0



SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution	Non établi.
Persistance et Dégradation	Partiellement biodégradable.
Toxicité	Non établi.
Impact des effluents traités	Non établi.

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.
 CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucune.
 SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aucun.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: D2B, B3.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System